

## Frise sur l'évolution des droits humains de la Révolution à aujourd'hui

Ancien régime Monarchie Louis XVI

Révolution française 1789 - 1799

1789 « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen »

1790 Abandon de la répression pénale de l'homosexualité

1791 Olympe de Gouges rédige la «Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne»

1792 Première République

1792 Sous la Convention, la loi du 20 septembre met en place le mariage civil et autorise le divorce par consentement mutuel.

1793 L'instauration du suffrage universel ne concerne que les hommes.

1803 Formation des sages-femmes

1804 Le Code civil consacre l'incapacité juridique totale de la femme mariée en prévoyant que « le mari doit protection à la femme, la femme doit obéissance à son mari ». Il fixe la majorité sexuelle à 15 ans pour les hétérosexuels et à 18 pour les homosexuels.

1806 Première chaire d'obstétrique.

1808 Les filles et les femmes sont interdites dans l'enceinte des lycées.

1810 Le code civil fait de l'adultère une faute bien plus lourdement condamnée pour les femmes. Le «*devoir conjugal* » est une obligation.

Avortement : « Quiconque provoque l'avortement d'une femme enceinte, avec ou sans son consentement, au moyen d'aliments, de drogues, de médicaments, par violence ou d'autres remèdes, est puni de prison ». La loi napoléonienne punit donc au même titre, l'avortement par « médicament », et le fait de déclencher un avortement par coups et blessures...

1814 Gouvernement provisoire

1815 Restauration Louis XVIII

1816 Suppression totale du divorce.

1824 Charles X

1830 Création des premières écoles de filles.

1832 Le viol est reconnu comme crime, mais de façon restrictive : c'est le père ou le mari qui sont considérés comme « lésés ».

1836 L'ordonnance du 23 juin organise l'enseignement primaire pour les filles

1799-1814 : Empire - Napoléon Bonaparte

1830 : Monarchie de juillet

**1838** Création de la première école normale d'institutrices.

### **1848 Deuxième République - Louis Napoléon Bonaparte**

**1850** Loi du 15 mars 1850 (dite loi Falloux) : prévoit la création d'écoles de filles dans les communes de plus de 800 habitants.

**1861** Après avoir bataillé plusieurs années, l'institutrice Julie Daubié est la première femme autorisée à se présenter au baccalauréat, qu'elle obtient en l'ayant préparé seule.

**1862** Création de l'enseignement professionnel féminin public et laïque par Elisa Lemonnier.

**1867** La loi du 10 avril 1867 (dite loi Duruy) : extension de la loi Falloux aux communes de 500 à 800 habitants.

### **1870 Gouvernement de la Défense nationale**

**1874** Première loi tentant de protéger les femmes au travail : les femmes ne peuvent travailler dans les mines, ni travailler le dimanche

**1876** Hubertine Auclert, journaliste et première suffragette, fonde l'association "Le droit des femmes" et se bat pour l'égalité politique.

**1879** La loi du 9 juillet 1879 (dite loi Bert) : une école normale d'institutrice dans chaque département.

**1880** La loi du 21 décembre 1880 (dite loi Sée) : institution d'un enseignement secondaire laïque pour les filles ; les programmes sont spécifiques (pas de latin ni grec, ni philosophie) ; l'enseignement dure 5 ans au lieu de 7 ; il n'est pas sanctionné par le bac et ne permet pas l'entrée à l'université.

**1881** Création de l'Ecole Normale Supérieure de jeunes filles de Sèvres formant les professeurs femmes de l'enseignement secondaire féminin.

Une femme mariée peut ouvrir un livret de caisse d'épargne sans l'autorisation de son mari.

**1882** La loi du 28 mars 1882 (dite loi Ferry) : l'école élémentaire devient obligatoire, gratuite et laïque, ouverte aux filles comme aux garçons.

Premier lycée de jeunes filles à Montpellier.

**1884** Loi Naquet rétablissant le divorce dans les mêmes dispositions qu'en 1804.

**1885** L'internat des hôpitaux est ouvert aux femmes (grâce à Eugène Poubelle et contre l'ensemble du corps médical).

**1888** Première organisation internationale féministe : Le Conseil International des Femmes (CIF)

**1892** La journée de travail féminin est limitée à 11h. Le travail de nuit des femmes est interdit. Le repos hebdomadaire devient obligatoire.

- 1893** La femme séparée de corps a la pleine capacité civile.
- 1897** La femme peut être témoin dans les actes civils et notariés.
- 1898** Les femmes peuvent être électrices dans les tribunaux de commerce.
- 1900** La loi du 1er décembre ouvre le barreau aux femmes : Jeanne Chauvin devient la première avocate.  
Journée de 10h pour les femmes et les enfants.
- 1903** Congé de maternité de 25 jours dans les Postes.  
Marie Curie reçoit le prix Nobel de physique
- 1905** Les femmes mariées peuvent ester en justice sans le consentement de leur mari.
- 1907** Les femmes sont électrices aux Conseils des Prud'hommes.  
La loi du 13 juillet accorde aux femmes mariées la libre disposition de leur salaire.
- 1908** Manifestation à Paris pour le droit de vote  
Libéralisation du droit au divorce : il est autorisé, à la demande des deux époux, après 3 ans de séparation de corps  
Madeleine Brès, première femme à exercer la médecine
- 1909** Les femmes sont éligibles aux Conseils des Prud'hommes.  
Le port du pantalon, pour les femmes, n'est plus un délit à condition qu'elles tiennent à la main un vélo ou un cheval. (Depuis le Directoire, les femmes doivent demander une autorisation.)  
La loi institue un congé de maternité de huit semaines, sans rupture de contrat de travail mais sans traitement (en 1910, les institutrices obtiennent le maintien du traitement).
- 1910** Congé de maternité de 2 mois avec traitement pour les institutrices.
- 1912** Sanctions contre l'abandon de paternité  
Création de l'Ecole normale supérieure mixte d'Enseignement Technique de Cachan.
- 1913** La loi Strauss rend obligatoire le repos après l'accouchement avec une allocation très faible. L'application reste limitée.
- 1914** Pour la première fois, on fête en France la journée des femmes le 8 mars
- 1917** La femme peut être tutrice et siéger au conseil de famille.
- 1918** Constitution à la Chambre d'un groupe des droits de la femme présidée par Jules Siegfried.
- 1919** Les filles ont accès aux universités.  
Création du baccalauréat féminin.

- 1920** Les femmes peuvent adhérer à un syndicat sans l'autorisation de leur mari.
- Equivalence entre Bac féminin et Bac masculin.
- Interdiction de la provocation à l'avortement et de la propagande anticonceptionnelle. La contraception est assimilée à l'avortement.
- Les institutrices obtiennent l'égalité de rémunération avec les hommes.
- 1923** Le crime d'avortement devient délit afin de faire prononcer les jugements des juges professionnels.
- 1924** Les programmes de l'enseignement secondaire ainsi que le baccalauréat deviennent identiques pour les filles et les garçons (décret du 25 mars).
- 1925** Création de l'école polytechnique féminine.
- 1927** Egalité de traitement pour les professeurs titulaires des mêmes diplômes
- Les femmes conservent leur nationalité quand elles se marient et peuvent la transmettre à leurs enfants nés en France.
- 1928** Congé maternité de 2 mois à plein traitement dans toute la fonction publique.
- 1931** Les femmes, premières victimes de la grande crise économique internationale qui s'est déclarée deux ans plus tôt (crise de 1929) : elles n'ont plus le droit de se présenter aux concours de l'administration ; en 1934, le ministère du travail réduit l'emploi des femmes mariées et aux PTT on projette de licencier les employées de plus de 45 ans
- Les femmes peuvent être élues juges.
- 1932** Création des allocations familiales.
- 1936** Cécile Brunschvicg, Suzanne Lacore et Irène Joliot-Curie sont nommées sous-secrétaires d'État (à l'Éducation nationale, la Protection de l'enfance et la Recherche scientifique) dans le gouvernement de Léon Blum.
- 1937** Les femmes mariées peuvent obtenir un passeport sans l'autorisation de leur mari.
- Les femmes sont autorisées à enseigner le latin, le grec et la philosophie.
- 1938** Loi reconnaissant aux femmes une « capacité juridique » restreinte. La puissance maritale est supprimée : l'épouse n'est plus tenue au devoir d'obéissance à son mari. Subsistent pour le mari, la fixation du lieu de résidence, la possibilité de s'opposer à l'exercice d'une profession et l'exercice de l'autorité paternelle.
- Suppression de l'incapacité civile : les femmes peuvent s'inscrire à l'université sans l'autorisation de leur mari (loi du 18 février).
- Une prime est créée pour inciter les femmes à rester au foyer.

### 10 Juillet 1940 : Pleins pouvoirs à Philippe Pétain

- 1941** Officialisation de la fête des mères

Le divorce est interdit pendant les trois premières années suivant le mariage ; ensuite aussi sauf en cas de sévices graves et répétés.

- 1942** Le gouvernement de Vichy, en 1940, limite ou interdit les emplois de fonctionnaires aux femmes mariées : on dit ainsi clairement aux femmes que leur place est dans la famille (ce qui n'empêche pas que, dès 1942, comme il faut faire tourner les usines et produire pour l'occupant, on utilise de nouveau massivement la main-d'œuvre féminine).

L'avortement de délit devient crime contre la sûreté de l'Etat ; il est puni de mort.

Les maisons closes sont réglementées, les prostituées sont surveillées ainsi que leur hygiène (toute contamination d'un soldat allemand provoque la déportation). Le proxénétisme est encouragé.

### 3 juin 1944 : Création du gouvernement provisoire de la République française

- 1944** Par ordonnance du 21 avril, signée du général de Gaulle, « les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ».

Création de l'ENA mixte.

- 1945** Disparition de la notion de travail féminin. La législation proclame « à travail égal, salaire égal ».

Les femmes votent et sont élues pour la première fois aux élections municipales d'avril, puis en octobre pour l'Assemblée constituante.

Loi instituant le congé de maternité obligatoire et indemnisé à 50%.

- 1946** Le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines est désormais inscrit dans le préambule de la Constitution. L'arrêté du 30 juillet supprime la notion de "salaire féminin".

### 27 octobre 1946 : 4<sup>ème</sup> République

- 1947** Dans le gouvernement de Robert Schuman, Germaine Poinso-Chapuis est la première femme nommée ministre (de la Santé publique et de la Population).

- 1955** L'avortement thérapeutique est autorisé.

Aux Etats-Unis, mise au point de la pilule contraceptive qui sera commercialisée en 1960

- 1956** Création de la Maternité heureuse qui devient en 1960 Le Mouvement français pour le Planning Familial.

- 1957** Le Traité de Rome, fondateur de la Communauté économique européenne, pose le principe de l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes.

### 4 octobre 1958 : promulgation de la 5<sup>ème</sup> République

- 1959** Mise en place progressive de la mixité dans l'enseignement secondaire.

- 1960** L'homosexualité est classée « fléau social » ; le gouvernement a le droit de légiférer par décret pour la combattre.
- 1963** Décret qui institue la mixité comme régime normal dans les Collèges d'Enseignement Secondaire (CES).
- 1965** La loi du 13 juillet modifie le régime légal du mariage du couple se mariant sans contrat : les femmes peuvent gérer leurs biens propres et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari.

Les maris français perdent le droit de veto sur le travail de leurs épouses qui peuvent exercer une activité professionnelle sans leur autorisation, et qui peuvent avoir leur compte en banque.

Chaque époux administre ses biens propres mais le mari administre seul les biens communs et ceux des enfants.

- 1967** Les congés de maternité passent à quatorze semaines

Interdiction de licencier une femme enceinte et pendant les 12 semaines suivant l'accouchement.

Loi Neuwirth du 28 décembre : la contraception est autorisée. La publicité, interdite par la loi de 1920, n'est toujours pas autorisée en dehors des revues médicales.

### Téhéran (1968), 1<sup>ère</sup> conférence internationale des droits de l'homme

« Les parents ont le droit fondamental de déterminer librement et consciemment la dimension de leur famille et l'échelonnement des naissances. »

- 1968** La France adopte la classification de l'OMS classant l'homosexualité dans les maladies mentales
- 1970** Indemnisation à 90% du salaire brut du congé de maternité par la Sécurité sociale (au lieu des 50% réservés à la maladie). Le décret d'application viendra en 1971.

La loi relative à l'autorité parentale conjointe supprime la notion de « chef de famille » du Code civil. Désormais, les époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille. Toutefois, l'autorité parentale est exercée par la mère d'un enfant naturel même si les deux parents l'ont reconnu.

- 1971** Congé maternité : après 70 ans (1903) toutes les salariées sont indemnisées à hauteur de 90 % de leur salaire.

Décrets d'application de la loi Neuwirth après quatre ans d'attente.

5 avril 1971 : Publication dans le Nouvel'Obs du manifeste des 343 femmes déclarant avoir avorté

- 1972** Possibilité pour la femme mariée de contester la paternité du mari et de reconnaître un enfant sous son nom de naissance.

Création des centres de planification et d'éducation familiale et des établissements d'information, de consultation ou de conseil familial.

L'École polytechnique devient mixte : huit femmes sont reçues et l'une d'entre elles (Anne Chopinet) sera major de promotion.

Le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes est inscrit dans la loi.

**1973** Le divorce par consentement mutuel est établi.

Création du MLAC : mouvement de libération de l'avortement et de la contraception.

### **Bucarest (1974), conférence mondiale de la population**

**1974** Remboursement des frais relatifs à la pilule et au stérilet par la Sécurité Sociale.

Anonymat et gratuité pour les mineurs et les non-assurés sociaux dans les centres de planification familiale.

Création d'un Secrétariat d'Etat à la condition féminine. Françoise Giroud.

### **Mexico (1975), 1<sup>ère</sup> conférence mondiale sur le statut des femmes, le droit au planning familial est essentiel à l'égalité entre les sexes.**

**1975** Ouverture du premier refuge pour femmes battues, à Clichy, qui porte le nom de "Flora Tristan", l'une des initiatrices du féminisme en France au XIXe siècle.

Le divorce par consentement mutuel est réintroduit dans la loi du divorce

Loi contre la discrimination sexiste à l'embauche.

La loi Veil autorise l'interruption volontaire de grossesse (IVG) jusqu'à 10 semaines pour une période probatoire de cinq ans. Mais la loi de 1920, adoptée pour repeupler la France n'est pas abrogée, elle n'est que suspendue ! Toute propagande en matière de contraception et d'avortement reste interdite. L'avortement est toujours inscrit au Code Pénal.

Le domicile conjugal est choisi d'un commun accord par les époux, avec possibilité d'opter pour deux domiciles différents.

Reconnaissance officielle par les institutions internationales des problèmes spécifiques à la moitié de l'humanité. Les États cherchent à dresser un inventaire de la situation des femmes, ce qui favorise une prise de conscience progressive à travers le monde.

La loi Haby et ses décrets d'application organisent l'obligation de mixité dans tous les établissements publics d'enseignement.

**1976** La mixité devient obligatoire pour tous les établissements scolaires publics

Apparition du mot « sexisme » dans le dictionnaire Larousse

- 1977** Création du congé parental d'éducation pour les femmes des entreprises de plus de 200 salariés.
- 1978** Création d'un ministère délégué chargé de la famille et de la condition féminine (Monique Pelletier).

---

**Convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes (1979), adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies**

- 1979** Interdiction de licencier une femme enceinte. Congé maternité = 16 semaines
- L'IVG est autorisée définitivement.
- Suppression de l'interdiction de travail de nuit des femmes occupant des postes à responsabilités.

---

**Copenhague (1980) 2ème conférence des Nations Unies sur les femmes**

- 1980** La loi du 23 décembre sur la répression du viol en apporte une définition précise : « Tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte ou surprise est un viol » (article 222.23 du code pénal).

Marguerite Yourcenar est la première femme élue à l'Académie française

Possibilité pour les associations de se porter partie civile dans les procès de violences sexuelles.

- 1981** Création du Premier ministre des Droits des femmes (Yvette Roudy).
- Suppression du contrôle des homosexuels à la préfecture de police et des fichiers les concernant. L'homosexualité sort de la liste des maladies mentales.
- 1982** L'IVG est remboursée par la Sécurité sociale (loi du 31 décembre).
- Égal accès aux emplois de la Fonction Publique.
- Loi sur l'égalité des sexes.
- Statut de conjoint collaborateur pour les conjointes d'artisans et de commerçants.
- Instauration du congé de maternité rémunéré pour l'ensemble des femmes de professions indépendantes.
- 1983** Loi Roudy sur l'égalité des salaires et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes : interdiction de toute discrimination dans l'emploi en fonction du sexe (13 juillet).
- Double signature obligatoire sur la déclaration de revenus d'un couple marié.
- Suppression de la notion de chef de famille dans le droit fiscal.
- Ratification par la France de la Convention internationale sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes (Convention de New York, 1980).



Toute forme d'entrave à l'interruption de grossesse peut être punie d'amende et d'emprisonnement.

### **Mexico (1984), Conférence internationale sur la population.**

**1984** Première convention entre ministères concernés sur l'orientation des filles vers les formations industrielles (d'autres suivront).

Congé parental ouvert à chacun des parents salariés sans distinction de sexe.

Égalité des époux dans la gestion des biens de la famille et des enfants.

Recouvrement des pensions alimentaires impayées par l'intermédiaire des caisses d'allocations familiales et autres organismes versant des prestations de familles.

### **Nairobi (1985) 3<sup>ème</sup> conférence des Nations Unies sur les femmes - «La naissance du féminisme mondial»**

**1985** Loi relative à l'égalité des époux dans la gestion des biens de la famille et des enfants.

Loi réprimant les discriminations fondées sur le sexe et la situation de la famille.  
Possibilité pour les associations de se porter partie civile dans les procès concernant des discriminations sur le sexe.

Possibilité d'ajouter au nom porté par l'enfant le nom de l'autre parent (en général, le nom de la mère) en tant que nom d'usage.

**1986** Début de féminisation officielle des termes des métiers, grades et fonctions.

**1987** Assouplissement des restrictions à l'exercice du travail de nuit des femmes et abolition de certaines dispositions particulières au travail des femmes.

Assouplissement des conditions de versement de l'allocation parentale d'éducation.

Élargissement des cas où l'autorité parentale peut être conjointe (divorce, concubinage).

La loi n° 87-39 du 27 janvier 1987 portant diverses mesures dispositions d'ordre social abroge l'article L. 282 du Code de la santé publique qui interdisait « Toute publicité de caractère commercial, sous quelque forme que ce soit, concernant ouvertement ou d'une manière déguisée la prophylaxie et le traitement des maladies vénériennes ». La publicité pour le préservatif est autorisée.

**1988** La femme mariée a l'administration de ses biens propres.

Les femmes retrouvent un Secrétariat du Droit des Femmes.

Le RU486, qui permet un avortement par l'absorption de médicaments, est en vente.

**1989** Loi du 10 juillet sur l'enfance maltraitée qui permet aux victimes de viols incestueux de porter plainte pendant dix ans à partir de la majorité.

mars 86- mai 88 : 1<sup>ère</sup> cohabitation

1981-1995 : François Mitterrand, président de la République

Les pouvoirs publics affirment leur volonté de lutter contre les violences conjugales : lancement de la première campagne nationale d'information et création des commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes (circulaire du 12 octobre).

La loi n° 89-486 (loi d'orientation sur l'éducation) du 10 juillet 1989 rappelle sa mission pour favoriser l'égalité des chances entre hommes et femmes.

**1990** Loi du 23 juillet élargissant la mission des centres de planification familiale au dépistage des maladies sexuellement transmissibles.

L'utilisation du RU 486, technique médicamenteuse d'IVG, est autorisée dans les centres d'IVG.

Loi du 18 janvier autorisant, sous certaines conditions, la publicité pour les contraceptifs.

Les associations luttant contre les violences familiales (donc conjugales) peuvent se porter partie civile, avec l'accord de la femme victime de violences.

La Cour de cassation reconnaît et condamne le viol entre époux (arrêt du 5 septembre).

**1991** Edith Cresson : première femme Premier ministre.

Levée de l'interdiction de publicité sur tous les moyens de contraception.

**1992** Loi du 22 juillet créant le délit de harcèlement sexuel dans les relations de travail.

Loi du 2 novembre introduisant dans le Code du Travail des dispositions relatives à "l'abus d'autorité en matière sexuelle sur les lieux de travail".

Aggravation des peines pour les époux ou concubins coupables de violences familiales.

Assouplissement de la loi interdisant aux femmes le travail de nuit.

---

**Vienne (1993), conférence mondiale sur les droits de l'homme**, « le droit la femme à [...] la gamme la plus large possible de services de planification familiale ».

**1993** Meilleure protection de la femme enceinte.

Loi du 8 janvier posant le principe de l'autorité parentale conjointe à l'égard de tous les enfants (légitimes ou naturels) quelle que soit la situation de leurs parents (mariage, concubins, séparation, divorce).

La loi du 27 janvier dépénalise l'auto-avortement et crée le délit d'entrave à l'IVG (Neiertz), suite aux attaques répétées de centres d'IVG par des commandos qui y sont hostiles.

---

**Le Caire (1994), conférence internationale sur la population et le développement (CIPD)** reconnaît les droits sexuels et reproductifs.

**1994** Loi sur la famille portant notamment extension de l'allocation parentale d'éducation dès le deuxième enfant, relèvement progressif de l'âge limite pour le versement des allocations familiales et extension du bénéfice de l'allocation de garde d'enfant à domicile à taux réduit pour les enfants de 3 à 6 ans.

— **Déclaration de Copenhague sur le développement social et son programme d'action (1995)** réaffirme l'intention de promouvoir les droits humains des femmes, l'égalité et l'équité entre les sexes.

— **Beijing (1995), quatrième conférence des Nations Unies sur les femmes.** Le programme d'action formule une articulation claire de ce qu'implique la prise en compte des droits de la personne humaine pour les femmes. Les gouvernements signataires s'engagent à l'appliquer.

**1995** Création de l'Observatoire de la parité chargé de recenser les inégalités entre hommes et femmes.

**1997** Rapport parlementaire sur la représentation des femmes dans les livres scolaires.

— **Rome (1998),** Le statut de Rome reconnaît le viol et la violence sexuelle comme comptant parmi les crimes les plus graves.

**1998** Les victimes d'une agression sexuelle (délictuelle ou criminelle) ont 10 ans pour porter plainte, quel que soit l'agresseur.

— **Le Caire + 5 (1999), conférence internationale sur la population et le développement**

**1999** Révision des articles 3 & 4 de la Constitution portant égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives : le principe de la parité politique entre les hommes et les femmes est inscrit dans la Constitution. Un sondage révèle que 78 % des Français et 81 % des Françaises y sont favorables.

Le PACS pacte civil de solidarité est voté.

— **Beijing + 5(2000), conférence internationale sur la population et le développement.** Session extraordinaire à New-York intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le xxie siècle»

— **Création d'ONU Femmes (2000).** L'Assemblée générale des Nations Unies a créé l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

— **Sommet du Millénaire à New-York(2000).** Adoption de la déclaration du millénaire et des 8 objectifs pour le développement

**2000** Une convention interministérielle du 25 février est signée entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche et le secrétariat d'État aux Droits des femmes et à la Formation professionnelle afin de mettre en œuvre une politique globale d'égalité des chances entre les filles et les garçons, les

femmes et les hommes dans le système éducatif : améliorer l'orientation scolaire et professionnelle des filles afin d'élargir leurs choix. Lutter contre les représentations stéréotypées des femmes et des hommes. Promouvoir l'égalité et valoriser le rôle des femmes dans l'enseignement et la recherche universitaire, ainsi que dans les programmes.

La loi du 6 juin relative à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives permet la mise en œuvre du principe de parité politique acquis en 1999.

La loi du 13 décembre relative à la contraception d'urgence autorise la délivrance sans ordonnance des contraceptifs d'urgence non susceptibles de présenter un danger pour la santé. La « pilule du lendemain » contraception d'urgence en vente libre dans les pharmacies.

Loi Génisson sur l'égalité professionnelle.

Promulgation de la loi relative à la parité politique = l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives permet la mise en œuvre du principe de parité.

- 2001** Dans le cadre des Assises nationales du 25 janvier qui se sont déroulées à Paris, un plan d'action gouvernemental pour la lutte contre les violences faites aux femmes est annoncé.

Un livret de paternité est instauré, équivalent du livret de maternité.

Adoption de la loi Génisson le 9 mai sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette loi actualise et renforce la loi de 1983 en définissant les axes de sa mise en œuvre.

Un arrêté ministériel du 10 mai 2001 autorise la procréation médicalement assistée pour les couples sérodifférents.

La loi du 4 juillet relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception actualise la loi de 1967 relative à la contraception et celle de 1975 relative à l'avortement. Les dispositions portent notamment sur la suppression de l'autorisation parentale pour l'accès des mineures à la contraception, l'aménagement de la mise à disposition de la contraception d'urgence, l'autorisation de la stérilisation à visée contraceptive, l'allongement du délai légal de recours à l'IVG, l'aménagement de l'autorisation parentale pour les mineures demandant une IVG, et l'élargissement du délit d'entrave.

La loi du 6 novembre relative à la lutte contre les discriminations à l'emploi, qui précise notamment le régime juridique de la preuve et la notion de discrimination.

- 2002** La loi du 17 janvier de modernisation sociale aborde, dans ses articles 168 à 180, la lutte contre le harcèlement moral au travail.

Le congé de paternité, pour la naissance d'un enfant, passe de trois jours à quatorze jours consécutifs. Au 1er mai, 40 % des pères concernés (soit 50 000 hommes) avaient pris ce congé.

Reconnaissance de l'autorité parentale conjointe + garde alternée + coparentalité

L'enfant peut porter le nom de ses deux parents

Introduction dans le Code Pénal le 4 mars d'un délit spécifique - passible de trois ans de prison et de 45 000 euros d'amende - à l'encontre de celui qui sollicite, accepte ou obtient, "en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération, des relations de nature sexuelle de la part d'un mineur qui se livre à la prostitution." Cette pénalisation a été récemment étendue au client des personnes prostituées vulnérables.

Le décret du 3 mai relatif aux modalités de désignation, par l'administration, dans la fonction publique de l'Etat, des membres des jurys et des comités de sélection de ses représentants au sein des organismes consultatifs, prescrit de respecter une proportion minimale d'un tiers de personnes de chaque sexe.

### **Protocole de Maputo (2003) à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes**

**2003** La loi n° 2003-6 du 3 janvier portant relance de la négociation collective en matière de licenciements économiques modifie deux articles relatifs au harcèlement sexuel et moral. Art. 4 : déplacement de la charge de la preuve - Art. 5 : la médiation suppression dans le cadre du harcèlement sexuel.

La « Charte de l'égalité du 8 mars entre les hommes et les femmes » est remise officiellement au Premier ministre et marque l'aboutissement d'un important travail de concertation engagé par le ministère de la Parité et de l'Égalité professionnelle en 2003. Ce plan d'action triennal témoigne des engagements pris par différents groupes d'acteurs pour faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes.

La loi n° 2003-327 du 11 avril, relative à l'élection des conseillers régionaux et des représentants au Parlement européens ainsi qu'à l'aide publique aux partis politiques, stipule :

- Pour les élections régionales, «au sein de chaque section, la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe» (article 4).
- Pour les élections européennes, qui sont organisées dans le cadre de huit circonscriptions électorales divisées en sections régionales, «la liste (des candidats par circonscription) est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe» (article 17).

Loi instaurant la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)

Le décret n° 2003-1280 du 26 décembre portant application de la loi du 21 août 2003, portant réforme des retraites modifie les conditions du bénéfice de la majoration pour enfants. Les femmes assurées sociales se voient désormais attribuer une majoration de leur durée d'assurance d'un trimestre pour toute année durant laquelle elles ont élevé un enfant, dans la limite des huit trimestres par enfant.

En matière de prostitution, la loi institue un délit de racolage passif.

---

## **Beijing (2004), conférence internationale sur la population et le développement. Le Caire + 10**

**2004** La Charte de l'égalité entre les hommes et les femmes est signée par le Premier ministre.

La signature au 1er mars par le patronat et les syndicats de l'accord national interprofessionnel du 1er mars 2004, relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes concrétise la concertation sur l'égalité professionnelle engagée par la ministre de la Parité et de l'Égalité professionnelle. L'accord se décline en plusieurs points : réduire les inégalités salariales, faciliter l'accès à la formation professionnelle pour les femmes, faire en sorte que la maternité ou la parentalité ne freine pas les évolutions de carrière, mettre fin au déséquilibre entre les hommes et les femmes mors des recrutements.

Décrets d'application sur la contraception d'urgence

La loi n° 2004-228 du 15 mars encadre, en application du principe de laïcité, le port des signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics.

La loi n° 2004-439 du 26 mai 2004 relative au divorce, (applicable à compter du 1er janvier 2005) précise, dans son article 22, les dispositions relatives à la protection du conjoint victime de violences conjugales et prévoit l'éloignement du conjoint auteur de violences du domicile. (Procédure d'éviction)

**2005** La loi du 12 décembre relative au traitement de la récidive des infractions pénales donne la possibilité au juge pénal d'ordonner à l'auteur de violences de résider hors du domicile ou de la résidence du couple.

---

## **Principes de Jogjakarta (2006), sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre**

**2006** La loi n° 2006-340 du 23 mars relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

La loi n° 2006-399 du 4 avril renforce la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs. Ajout le partenaire "pacsé" et les "ex" au titre des circonstances aggravantes. Introduction de la notion de respect dans les obligations du mariage - Alignement de l'âge légal du mariage pour les garçons et les filles à 18 ans

Convention pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif

Arrêté du 27 juin 2006 étend le droit à la prescription des sage femmes à la prescription d'une contraception hormonale

**2007** Loi n° 2007-128 visant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives

**2008** Inscription dans la Constitution de « l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

Les femmes représentent 47.6 % de la population active, 57,2 % des bénéficiaires du minimum vieillesse sont des femmes. Parmi les travailleurs à temps partiel 82 % sont des femmes.

Mesures en faveur de la stérilisation à visée contraceptive

**2009** Décret Mai : l'IVG médicamenteuse peut être pratiquée dans les centres de planification et centres de santé

---

**Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement (2010).**  
Adoption d'un plan d'action mondial

**2010** Vote de la loi relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants : création de l'ordonnance de protection des victimes et du délit de harcèlement moral au sein du couple.

Loi 2010-130 du 9 novembre portant réforme des retraites et notamment son article 99

---

**Adoption de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.** Conseil de l'Europe (2011)

**2011** Loi 2011-103 pour la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle

Circulaire en faveur de l'éducation à la sexualité (objectif 3)

Arrêté du 12 octobre 2011 fixant la liste des médicaments que peuvent prescrire les sages-femmes et portant abrogation de dispositions réglementaires. Point n° 13 de l'annexe 1 : contraceptifs sous toutes leurs formes et voies d'administration

**2012** Décret n° 2012-35 du 10 janvier 2012 pris pour l'application des dispositions du quatrième alinéa de l'article L. 4311-1 du code de la santé publique : le décret prévoit les modalités pratiques du renouvellement par les infirmiers et infirmières diplômés d'Etat des prescriptions, datant de moins d'un an, de médicaments contraceptifs oraux

Décret n° 2012-883 du 17 juillet 2012 relatif à la dispensation supplémentaire de contraceptifs oraux par le pharmacien

Décret n° 2012-910 du 24 juillet 2012 relatif à la délivrance de médicaments indiqués dans la contraception d'urgence dans les services universitaires et interuniversitaires de médecine préventive et de promotion de la santé

Vote de la Loi n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel.

R.4127-318 du code de la santé publique précise que la sage-femme est autorisée à pratiquer l'insertion, le suivi et le retrait des dispositifs intra-utérins et des implants contraceptifs

Arrêté du 31 octobre 2012 relatif aux conditions de prises en charge du dispositif pour stérilisation tubaire par voie hystéroscopique Essure de la société Conceptus SAS inscrit au chapitre 1er du titre III de la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale : pris en charge pour les femmes majeures

- 2013** Décret n° 2013-248 du 25 mars 2013 relatif à la participation des assurés prévue à l'article L. 322-3 du code de la sécurité sociale pour les frais liés à une interruption volontaire de grossesse et à l'acquisition de contraceptifs par les mineures : le présent décret prévoit que la participation des assurées est supprimée, d'une part, pour les frais d'acquisition des contraceptifs pour les assurées et ayants droit mineures d'au moins quinze ans et, d'autre part, pour les frais liés à l'interruption volontaire de grossesse. Ces frais seront intégralement pris en charge par l'assurance maladie.

11 avril 2013 : Signature de la Convention cadre / Partenariat entre le ministère de l'éducation nationale et l'association « Le Planning familial »

Loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe.

#### **Entrée en vigueur de la convention sur la prévention et la lutte contre les violences. Conseil de l'Europe (2014)**

- 2014** Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, art. 24, supprime la mention « situation de détresse » pour l'interruption volontaire de grossesse

#### **Programme de développement durable (2015) au sommet des Nations Unies. Adoption des 17 objectifs de développement durable**

- 2015** Lancement du numéro vert national Sexualités - contraception - IVG 0800 08 11 11, financé par le ministère de la Santé, organisé par le Planning Familial
- 2016** Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, dite Loi Santé : suppression délai de réflexion de 7 jours, gratuité du parcours de soins, possibilité pour les sages-femmes de pratiquer l'IVG médicamenteuse et avortement chirurgical possible dans les centres de santé.

Loi n° 2016-444 du 6 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et accompagner les personnes prostituées

Le Planning fête ses 60 ans !

- 2017** Loi n° 2017-347 du 20 mars 2017 sur l'extension du délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse

Décision du 21 juin 2017 de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie qui met en place une première consultation sur la contraception plus chère car plus longue

Arrêté du 1er décembre 2017 modifiant l'arrêté modifié du 26 février 2016 relatif aux forfaits afférents à l'interruption volontaire de grossesse



**2018** Décret n° 2018-169 du 7 mars 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des établissements d'information, de consultation ou de conseil familial